

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil, passés sous les dispositions de la Loi de secours, 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 140, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$13,508.00 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour les grandes routes de la province.

Arrêté en Conseil, C.P. 202, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$15,024.54 à la province de la Nouvelle-Ecosse, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 203, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$21,609.30 à la province de Québec, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 204, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$5,728.24 à la province de Québec, pour secours direct de la province.

Arrêté en Conseil, C.P. 205, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$5,807.23 à la province de Québec, pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 206, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$2,031.00 à la province de Québec, pour travaux de chemins dans le comté de Gaspé.

Arrêté en Conseil, C.P. 207, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$938.00 à la province de Québec, pour travaux sur les chemins de la province.

Arrêté en Conseil, C.P. 210, du 5 février 1934: modifiant l'arrêté en Conseil, C.P. 2329, du 13 novembre 1933, concernant les travaux de chemins dans le comté de Gaspé, ne devant pas excéder la somme de \$2,500.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 211, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$450,303.54 à la province de l'Ontario, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 212, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$589.31 à la province de l'Ontario, pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 213, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$75,870.63 à la province de l'Ontario, pour travaux municipaux.

Arrêté en Conseil, C.P. 214, du 5 février 1934: autorisant le paiement de \$2,065.09 à la province du Manitoba, pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 215, du 5 février 1934: concernant travaux de secours dans la ville de Winnipeg-Beach, Manitoba, faisant rétroactifs au 1er octobre 1933, certains travaux de la province, n'excédant pas la somme de \$336.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1930, 1931, 1932 et 1933, quelles quantités de beurre (a) la Nouvelle-Zélande, (b) l'Australie ont exportées au Canada.
2. Chaque mois des années mentionnées plus haut, quels ont été les prix du beurre aux ports canadiens d'entrée.
3. Chaque mois durant la même période, quels ont été les droits douaniers, droits de dumping ou autres imposés sur chaque livre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année 1933, de quel ou de quels avocats la Commission du port de New-Westminster a retenu les services.
2. Durant l'année 1933, quelles sont les diverses sommes que la Commission du port de New-Westminster a payées pour services juridiques, et à qui ces diverses sommes ont été versées.
3. Pour quel travail spécial on a retenu les services de ces avocats.